

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À HUIS CLOS VIA LA PLATEFORME VISIOCONFÉRENCE ZOOM, LE MARDI 21 DÉCEMBRE 2021 À 11 H 40**

Sont présents à cette visioconférence :

Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé  
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée  
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville  
Pierre Martin, maire de Cloridorme  
Ghislain Smith, représentant de Gaspé

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence :

Bruno Bernatchez, directeur général

**1. RÉSOLUTION 21-179 : DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 11 h 40.

**3. RÉSOLUTION 21-180 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 soit et est adopté tel que déposé, le tout devant se lire comme suit :

1. Déroulement de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021
2. Ouverture de la séance et vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021
4. Embauche d'un(e) employé(e) au poste d'agent(e) de développement économique AEQ
5. Embauche d'un(e) employé(e) au poste d'agent(e) technique – gestion du territoire
6. Levée de la séance

**4. RÉOLUTION 21-181 : EMBAUCHE D'UN(E) EMPLOYÉ(E) AU POSTE D'AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AEQ**

CONSIDÉRANT la mesure Accès entreprise Québec mise en place par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec;

CONSIDÉRANT que la direction générale propose une candidature répondant aux critères de sélection;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Pierre Martin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme l'embauche de monsieur Félix Brochu à titre d'agent de développement économique à compter du 4 janvier 2022;

QUE le traitement salarial de départ soit établi à l'échelon 2 pour la catégorie *Professionnels 2* de la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur à la MRC.

**5. RÉOLUTION 21-182 : EMBAUCHE D'UN(E) EMPLOYÉ(E) AU POSTE D'AGENT(E) TECHNIQUE – GESTION DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Nicolas Ste-Croix;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures réalisé pour lequel 9 curriculum vitae ont été reçus;

CONSIDÉRANT que la direction générale propose une candidature répondant aux critères de sélection;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme l'embauche de monsieur Daniel Harbour à titre d'agent technique – gestion du territoire à compter du 10 janvier 2022;

QUE le traitement salarial de départ soit établi à l'échelon 2 pour la catégorie *Agent technique* de la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur à la MRC.

## **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Délisca Ritchie Roussy, la réunion est levée à 11 h 42.

---

Daniel Côté  
Préfet

---

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA  
Directeur général